

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 69

Artikel: L'exposition des femmes peintres : jusqu'au 28 novembre

Autor: H.C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allô la ville, ici la campagne

L'apprentissage ménager rural

Nul doute que la déception sera grande de ne retrouver aujourd'hui, dans ces colonnes, les idées originales et le style séduisant de Madame Bastardot. Un peu de patience, nous la retrouverons en décembre. Pour l'heure, en vertu de l'esprit d'entraide qui veut que l'on se rende volontiers des services entre paysannes surchargées, principalement à cette époque où les travaux de la ferme sont innombrables et pressants, les circonstances nous amènent à faire mieux connaître à la cité notre

Apprentissage ménager rural dans le canton de Vaud.

Il est né timidement en 1950, n'a cessé de s'améliorer et d'augmenter son effectif grâce à l'intérêt que lui voue le Département cantonal pour la Formation professionnelle et, au printemps dernier, une bonne centaine de jeunes filles obtenaient dans notre canton leur certificat fédéral de fin d'apprentissage ménager rural.

En effet, il est heureux de constater qu'à la fin de leur scolarité, après avoir choisi le métier correspondant le mieux à leurs goûts et à leurs capacités, de plus en plus nombreuses sont les jeunes filles — souvent sur le conseil de leur mère, disons-le bien — qui désirent acquérir une formation ménager complète. Après l'enseignement ménager scolaire, vient notre formation ménager post-scolaire et professionnelle, garantie par un contrat officiel et systématiquement soumise à un programme d'apprentissage dont voici l'art. 4 du règlement fédéral :

« L'apprentissage ménager rural a pour but d'assurer le recrutement de paysannes capables, en les initiant de façon judicieuse à l'économie ménager et en développant en elles le goût des travaux de la campagne. »

Ainsi donc la paysanne maîtresse d'apprentissage — pour qui la jeune fille apprendra une aide précieuse à l'heure où la main-d'œuvre féminine est quasiment introuvable dans l'agriculture — accepte de prendre du temps et de la peine pour former méthodiquement son apprentie selon un programme établi, comprenant la cuisine, les travaux de maison, le repassage, les travaux de couture et raccommodages, la lessive, le jardinage et les soins à la volaille.

Qui sont ces maîtresses d'apprentissage ?

a) Des paysannes expérimentées, familiarisées depuis longtemps avec les exigences du règlement d'apprentissage.

b) Quelques nouvelles « patronnes » aussi, diplômées d'une école ménagère agricole — comme Marcelin — et soucieuses de compléter leur formation pour en faire bénéficier leur apprentie.

c) Des paysannes diplômées surtout, ayant donc passé avec succès les épreuves des examens professionnels pour paysannes. En un mot, des femmes ayant non seulement les connaissances techniques requises, mais aussi le don de les transmettre pour mieux faire comprendre la valeur et l'importance des travaux ménagers.

Qui sont les apprentices ?

Pour la plupart des Vreneli ou des Erika, donc des jeunes filles d'outre-Sarine, venues accomplir en terre romande leur formation de future maîtresse de maison, tout en perfectionnant leurs connaissances en langue française.

Quelques Vaudoises également, le plus souvent des jeunes filles travaillant sur le domaine familial, mais ces cas-là sont plutôt rares, car il faut relever que les filles de nos fermes entrent volontiers en apprentissage dans d'autres professions que l'agriculture. Est-ce à dire qu'elles se désintéressent de cette formation ? Que non pas ! Si, plus tard, les circonstances les ramènent à la campagne au bras d'un bon paysan, nombreuses sont alors celles qui prennent intérêt à une formation de base et de perfectionnement, la base étant l'apprentissage ménager rural et l'école ménagère rurale ; le perfectionnement, la préparation à ce diplôme de maîtrise qui atteste que la paysanne a prouvé avoir les aptitudes et connaissances nécessaires pour diriger un ménage rural de façon harmonieuse et indépendante. N'est-il pas flatteur de penser que cette filière pour la promotion de la ferme, un éminent édile lausannois l'a récemment qualifiée de « vraie université pour paysannes » ?

Mais revenons à notre apprentissage de base et à son

également d'année en année et qui suivent les mêmes cours professionnels, excepté ceux d'aviculture et de culture potagère.

Délivré en trois exemplaires par la Commission d'apprentissage, le contrat fixe les droits et obligations réciproques de l'apprentie ménagère et de sa maîtresse d'apprentissage, ainsi que la durée de l'apprentissage et du temps d'essai. Il sert d'autorisation à suivre l'enseignement professionnel, détermine la durée du travail et des vacances, la rémunération, les conditions de logement et d'entretien, les assurances maladie et accidents, les modalités de résiliation éventuelle, les exigences des examens.

C'est une protection pour la jeune fille et une garantie pour la maîtresse de maison qui n'aura pas le souci de voir sa jeune aînée lui fausser compagnie en cours d'année.

L'enseignement professionnel

débute en octobre, à raison d'un jour entier par semaine, pendant 20 semaines, soit 180 h. de cours. Cette année, 120 apprenties rurales y sont présentes, aux côtés d'environ 80 apprentices citadines. Les cours ont lieu à Lausanne, Moudon, Granges-Marnand, St-Cierges, Le Mont s/Lausanne et dans le nouveau centre ménager de Penthaz. Leurs buts est de coordonner les connaissances acquises à la ferme par la pratique des six mois d'été, de préciser le programme d'apprentissage, de l'étyer par des données théoriques, des recettes, des exercices. Des maîtresses ménagères et quelques paysannes diplômées se partagent la tâche.

Collaborer avec la maîtresse d'apprentissage et mettre en valeur les travaux ménagers, n'est-ce pas là une tâche passionnante par delà laquelle sont visés le bien-être des familles et l'économie du pays ?

L'examen de fin d'apprentissage

doit permettre d'établir si la candidate possède les connaissances requises d'une aide-ménagère qualifiée, capable, le cas échéant, de remplacer la maîtresse de maison. Il porte sur toutes les branches du programme d'apprentissage et se déroule sur deux journées. Il donne droit à un certificat fédéral de capacités et il est tout indiqué pour devenir aide-hospitalière, aide-familiale, employée de maison, jardinière d'enfants, nurse-infirmière, gouvernante de maison, gérante de restaurant ou de foyer sans alcool.

Et affirmons surtout qu'il demeure une base précieuse pour toute la vie d'une épouse et mère de famille rayonnante.

Face à l'émancipation de la femme accédant peu à peu à tous les postes masculins, l'apprentissage ménager représente le rôle traditionnel de la femme au foyer, préparé à faire face aux multiples tâches et aux nombreux problèmes qui l'attendent dans l'incertitude du monde agricole de demain.

P. Mange.

L'exposition des femmes peintres jusqu'au 28 novembre

Nous voici au Musée Rath, à l'Exposition de la Société suisse des femmes peintres de 1966, et, contrairement aux autres années, nous sommes surprises en bien. Le génie féminin est-il plus fréquent ou le jury plus sévère ? Les œuvres exposées nous procurent cette fois une réelle joie dès l'entrée et les sculptures (Mabline, Baleska), les tapisseries (Bimet), les tapis de haute lisse (Eggmann), l'émail (de Morsier) et la poterie (Dusserre, Herren) ont une tenue et une recherche de beauté supérieure. La présentation de cette année est sans conteste attachante ; elle est placée sous l'égide de l'auto-portrait et ce n'est pas une des moindres disciplines que de se soumettre à sa propre analyse. La grande salle centrale, rayonne de ces portraits cette sélection dans une seule salle, lui donne une animation particulière, allant de la caricature au dessin classique, à la peinture des grands maîtres (Hainard).

Nous passons dans la salle de droite, puis de gauche, où nos peintres ont signé quelques toiles, paysages et fleurs ; encore là un très beau travail, de l'ancien encore, mais surtout une tendance au renouvellement pictural (gouache sur toile) à l'assise du sujet, aux méthodes novatrices ; des mélanges osés et des sujets passants de la féerie (C.-L. Monnier) aux nobles intérieurs bourgeois.

Que citer au milieu de ses diversités ? Chacune a sa caractéristique.

A travers les expositions extérieures de notre Genève d'aujourd'hui, les femmes peintres ont pris des tendances nouvelles, très ordonnées, mais variées. Même la peinture non figurative est réduite à sa plus simple expression, mais non sans talent (Adler-Kaufmann No 66) une sculpture (Blasko « Evanescence » No 151).

Les numéros 17, 51, 69, 147, 161, 179, 191, 194, 214, 218, 224, sont beaux, des mosquées, de l'Orient, et des paysages provençaux de Bonnard, Jullierat, Oltramare, Bonet, Milson, Metein, et j'en passe, témoignent d'un très intense travail, et apportent par leurs coloris des notes qui sortent de la grisaille et égarent les œuvres plus sombres (Thelin).

Il faudrait plus de place pour s'attacher à d'autres présentations, le bouquet, et maints effets de ciels de glaciers, de mers ; pour nous permettre une plus large analyse, aussi dans

le domaine impressionniste ; l'originalité de la touche est très diverse, parfois manquée.

Nous serions heureux si ces lignes si brefs, limités par l'espace de ce journal d'information, incitaient les dames qui n'ont pas encore vu cette très belle exposition à se rendre à temps — jusqu'au 28 novembre — au musée Rath, afin d'honorer l'effort de nos artistes féminines.

H. C.

L'activité de la ménagère

vue sous l'angle de la médecine

Par suite du manque de place, il nous a été impossible de publier la suite du très intéressant article du Dr Marc Oltramare.

Elle paraîtra le mois prochain.

Drôle de cadeau

(Suite de la page 1)

prises, qu'arrivera-t-il ? Les patrons renoncent à nommer des femmes à des postes importants. Pour ne pas s'exposer, si elles sont jeunes, à des absences prolongées et répétées et, si elles ont plus de quarante ans, sous prétexte qu'elles sont trop âgées pour remplir des emplois exigeant des qualités de résistance, de dynamisme qu'elles n'ont plus. Quant à leur expérience professionnelle, elle sera pauvre puisque ces femmes seront restées longtemps hors du circuit.

Tel est à peu près le seul changement qu'on pourra enregistrer, et avec quel désavantage pour les travailleuses !

Pour le reste, la situation restera ce qu'elle est : les cadres féminins ne voudront pas « profiter » de l'occasion offerte : les employées supérieures savent bien que, une fois remplacées, elles ne seront pas réengagées. La loi ne l'exige nullement.

Pour les emplois subalternes, rien de changé non plus : les petites employées sans qualifications poussées sont vite renvoyées, vite embauchées. A cet échelon, les changements fréquents ne perturbent pas la marche d'une entreprise. Aucune employée ne profitera d'ailleurs de cette année de répit dans leur vie professionnelle si leur gain leur est nécessaire. Celles qui ont les moyens de prendre un an de repos n'ont pas besoin d'une loi pour les y autoriser.

En résumé, ce projet de loi qui vise à favoriser les femmes les dessert grandement. Il y aura de moins en moins de femmes-cadres et de plus en plus d'employées qui perdront l'emploi qu'elles aiment.

UNE IMPOSSIBILITÉ

Les femmes ne peuvent jouer sur deux tableaux en même temps, celui de l'égalité et celui des priviléges, elles l'ont bien compris. L'égalité comporte des risques, mais si nous voulons la première, il nous faut accepter les seconds. Il n'est pas juste de ne réclamer que les avantages de l'égalité, de réclamer le paiement de la même prime que les hommes pour l'assurance-maladie et d'accepter de toucher l'AVS à 62 ans au lieu de 65 (c'est du moins l'opinion de certains).

C'est un fait que la nature a prévu ce soit les femmes qui portent et qui mettent les enfants au monde et que cela pose des problèmes difficiles dans le monde du travail. Il faudra bien, une fois, arriver à une solution acceptable et équitable. Les jeunes mères devraient pouvoir rester dans leur foyer sans que cela leur demande un trop grand sacrifice financier et social et sans qu'elles aient à subir, par la suite, de graves préjudices dans le monde du travail.

Haute-Couture
Prêt à porter

Mesure

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Collège - Genève - Tél. 25 00 85
Bijoux-fantaisie de Paris

Abonnement-cadeau

Chères abonnées,

Cette année à nouveau nous vous proposons les abonnements-cadeaux. Il n'est pas trop tôt pour songer à vos amies proches ou lointaines auxquelles « Femmes suisses et le Mouvement féministe » apportera un message mensuel qui leur donnera une idée d'ensemble de la vie féminine en Suisse.

Un abonnement à notre journal est un cadeau qui dure toute l'année.

Comme l'an dernier, trois abonnements offerts donnent droit à un quatrième gratuit. Veuillez nous renvoyer la formule suivante, dûment remplie, et nous nous chargerons d'expédier le premier numéro, soit celui de Noël, en indiquant le nom du donateur.

A découper et à envoyer à l'administration du journal « Femmes suisses et le Mouvement féministe », 19, avenue Louis-Aubert, 1206 Genève.

Veuillez envoyer, de ma part, le journal pendant l'année 1967 aux adresses suivantes :

1.

2.

3.

4. **Abonnement gratuit** (cet abonnement peut être justement celui du donateur).

Nom et adresse du donateur (prire d'écrire lisiblement) :

Signature :

Abonnement pour la Suisse : Fr. 8.—
Abonnement pour l'étranger : Fr. 8.75.